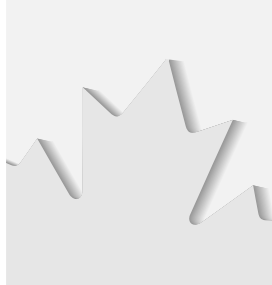


**Rapport sur les
activités exécutées
en vertu de la loi
sur l'accord portant
création de la banque
européenne pour la
reconstruction et
le développement
1996**



**Rapport sur les
activités exécutées
en vertu de la loi
sur l'accord portant
création de la banque
européenne pour la
reconstruction et
le développement
1996**

Préparé par
la Direction des finances et
du commerce internationaux
Mars 1997



Le présent rapport est une publication
annuelle du ministère des Finances.

Pour obtenir des exemplaires
supplémentaires, s'adresser au

Centre de distribution
Ministère des Finances
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopie : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse
<http://www.fin.gc.ca/>

This publication is also available in English.



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Priorités opérationnelles.....	5
Faits saillants de 1996	8
Contribution à la transition des opérations de la Banque	14
Dimension politique du mandat de la Banque.....	16
Dimension environnementale du mandat de la Banque.....	16
Gestion des intérêts du Canada	19
Prochains défis.....	23
Annexes	
1. Activités financières de la Banque.....	25
2. Contrats adjugés à des entreprises du Canada	27
3. Pour faire affaire avec la BERD	28
4. Membres de la BERD	30



INTRODUCTION

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a vu le jour en 1991. Elle a pour objet de faciliter le passage à une économie de marché dans les pays de l'Europe centrale et orientale, de même que dans les républiques qui ont succédé à l'Union soviétique, et de favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché.

La Banque tente d'aider les 26 pays où elle opère à mettre en œuvre des réformes économiques structurelles et sectorielles en tenant compte des besoins particuliers de pays qui en sont à diverses étapes du processus de transition. Ces activités sont plus particulièrement axées sur le développement du secteur privé, le renforcement des institutions financières et des systèmes juridiques, ainsi que sur le développement de l'infrastructure dont a besoin le secteur privé. La BERD compte 60 membres (58 pays, la Communauté européenne et la Banque européenne d'investissement).

Avec l'Espagne, le Canada est le huitième membre de la Banque en importance, après les autres pays du G-7 et la Fédération de Russie. Notre participation officielle est autorisée par la Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la Loi), promulguée en février 1991. Aux termes de l'article 7 de la Loi :

«Le ministre [des Finances] fait déposer devant chaque chambre du Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celle-ci ne siège pas, dans les trente jours de séance ultérieurs, un rapport d'activité pour l'année précédente contenant un résumé général des opérations, y compris des éléments concernant les droits de la personne et le développement durable, visées par la présente loi.»

Le présent rapport passe en revue les activités et opérations de la Banque en 1996.

PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES

Bien que la Banque partage bon nombre des caractéristiques d'autres banques multilatérales de développement, elle possède quelques traits exclusifs, dont le lien explicite entre ses opérations de financement et les droits civils et politiques dans les pays d'opérations. Ce mandat à deux volets est enchâssé dans la charte de la Banque et la différencie des autres institutions financières internationales au plan du but et de la nature.

La Banque a pour rôle principal de promouvoir la transformation économique dans les pays d'opérations en faisant fonction de catalyseur en vue d'accroître les fonds accordés au secteur privé. Les besoins financiers de ces pays ne peuvent être entièrement satisfaits par des sources de financement bilatérales et multilatérales officielles et bon nombre d'investisseurs étrangers privés hésitent encore à investir dans la région. En offrant une structure

générale dans le cadre de laquelle une aide financière accrue peut être assemblée pour les investissements du secteur privé dans les pays d'Europe centrale et orientale, la BERD joue un rôle de catalyseur pour ce qui est de mobiliser les capitaux.

Points saillants financiers

- *En 1996, la Banque a dégagé un bénéfice net de 4,9 millions d'ECU (8,3 milliards de dollars canadiens) après dotations aux provisions, comparativement à 7,5 millions d'ECU (12,8 millions de dollars canadiens) l'année précédente. Le bénéfice d'exploitation avant dotations aux provisions s'est établi à 97 millions d'ECU (165 millions de dollars canadiens) et dépassait le bénéfice de 1995, soit 83 millions d'ECU (141 millions de dollars canadiens). Les activités bancaires ont représenté près de 50 p. 100 du revenu total de la Banque, comparativement à 36 p. 100 en 1995.*
- *À la suite d'une forte augmentation des engagements et des décaissements, les dotations aux provisions ont atteint 92 millions d'ECU (156 millions de dollars canadiens) en 1996. Ces dotations sont fondées sur la politique de la Banque en matière de provisions et sur une marge supplémentaire prudente à l'égard des risques de portefeuille.*
- *Au cours de ses six premières années d'activité, la Banque a approuvé 518 projets d'une valeur totale de 10 milliards d'ECU (17 milliards de dollars canadiens). Elle offre tous ses services dans chacun des 26 pays où elle est représentée et elle a accordé une aide aux premiers projets en Bosnie Herzégovine (qui est devenue membre de la Banque en juin) et au Tadjikistan en 1996.*
- *La Banque prévoit que le niveau annuel de ses engagements augmentera de façon soutenue, pour passer de 2,2 milliards d'ECU (3,7 milliards de dollars canadiens) en 1996 à environ 2,5 milliards d'ECU (4,2 milliards de dollars canadiens) en 1999.*
- *L'an dernier, 69 p. 100 des projets signés et 78 p. 100 des projets approuvés émanaient du secteur privé.*
- *Les prises de participation ont représenté 20 p. 100 de la valeur de tous les projets approuvés et la Banque a utilisé une série de lignes de crédit consenties à des banques locales et un certain nombre de nouveaux fonds d'investissement pour mieux cibler les petites et moyennes entreprises.*
- *La Banque a réussi à accroître sensiblement son chiffre d'affaires au cours des quatre dernières années sans vraiment augmenter ses frais d'administration.*

¹ L'ECU constitue l'unité de compte normalisée pour les activités de la BERD. Elle représente un ensemble pondéré de 11 monnaies européennes. À la fin de 1996, un ECU valait 1,70 dollar canadien.

En fait, les projets de la Banque ont une double utilité. Non seulement appuient-ils directement le passage d'une économie dirigée à une économie de marché dans les pays d'opérations, mais ils donnent également un signal qui permet d'attirer des investisseurs nationaux et étrangers. À l'instar de la Société financière internationale (SFI), la Banque doit exercer ses activités sur une base purement commerciale et attirer des sociétés dans des pays qu'elles connaissent moins bien au moyen de projets rentables, et non de subventions.

Néanmoins, bon nombre de pays et secteurs continuent de susciter un intérêt limité chez les investisseurs. À eux seuls, quatre pays, soit la République tchèque, la Hongrie, la Pologne et la Fédération de Russie, se sont partagés les trois quarts des investissements directs étrangers de 41 milliards de dollars canadiens effectués chez les clients de la BERD entre 1989 et 1995. Par exemple, l'Albanie n'a reçu que 274 millions de dollars canadiens à ce titre au cours de cette période, comparativement à 15,6 milliards de dollars canadiens pour la Hongrie. Une partie de la mission de la BERD consiste à encourager les investissements dans l'ensemble des pays en indiquant aux investisseurs les secteurs qui, dans les pays d'opérations, offrent un bon potentiel d'investissement.

La Banque œuvre presque toujours en collaboration avec des partenaires, comme des banques et des sociétés locales et internationales, pour financer les prêts liés à ses projets et, en règle générale, elle ne verse pas plus de 35 p. 100 des capitaux requis. À la fin de 1996, la BERD avait approuvé des prêts et des investissements totalisant 10 milliards d'ECU (17 milliards de dollars canadiens) qui, à leur tour, appuyaient des projets d'une valeur globale de 30 milliards d'ECU (51 milliards de dollars canadiens). Comme l'indique l'ampleur de ces chiffres, la BERD est devenue une institution financière clé dans cette région du globe.

Pour s'acquitter de son mandat, la Banque a amorcé un certain nombre de réformes structurelles en simplifiant ses réseaux, en rationalisant ses méthodes administratives et en accroissant les partenariats avec d'autres institutions œuvrant, entre autres, dans le secteur financier. Plus récemment, la Banque a intensifié ses activités de banque d'affaires dans le domaine financier, par le renforcement des liens et en prenant des participations dans des banques commerciales, des institutions financières et des firmes de placement, dans nombre des pays d'opérations. Ces activités représentent maintenant 20 p. 100 du volume d'affaires de la Banque.

Celle-ci a également appliqué cette démarche aux secteurs industriels, en constituant des «mécanismes multiprojets» avec diverses sociétés. En amorçant de tels projets, elle répartit son aide financière de façon plus efficace, ce qui lui permet d'appuyer des projets qui, en raison de leur taille réduite, n'auraient peut-être pas été entrepris autrement. La Banque continue en outre de collaborer activement avec les banques locales et régionales, leur fournissant des fonds et garantissant leurs prêts. Cela permet d'accroître indirectement le financement mis à la disposition d'un grand nombre de

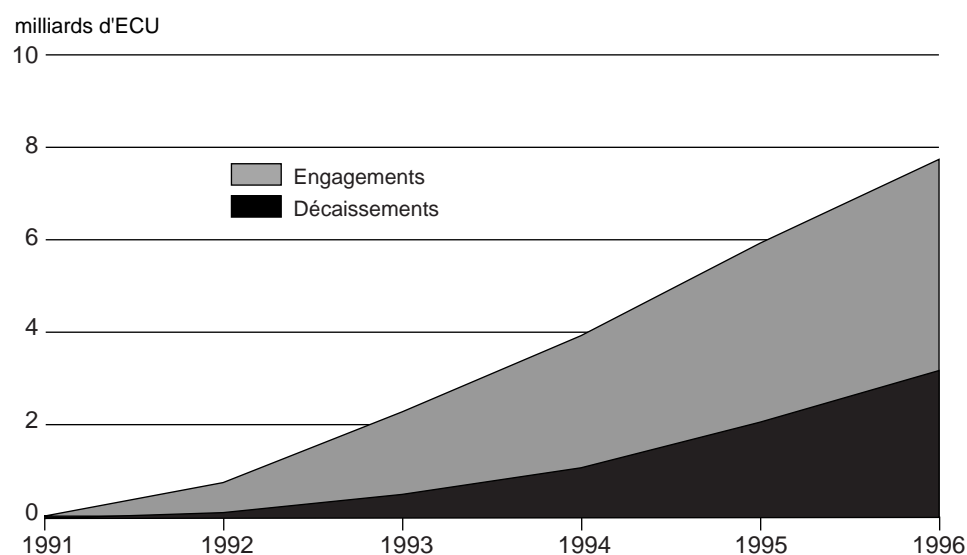
petites et moyennes entreprises (PME). Outre l'aide qu'elle fournit aux intermédiaires financiers afin qu'elle serve en aval à financer des PME, la Banque est en voie d'instaurer une série de fonds de capital de risque pour répondre au besoin crucial d'accroissement de ce type de ressources pour les PME. On compte maintenant plus de 20 fonds de capital de risque.

FAITS SAILLANTS DE 1996

En 1996, la Banque a cherché à exécuter un plus grand nombre de projets dans un plus grand nombre de pays. Elle a renforcé ses activités auprès du secteur privé et elle a fortement augmenté son portefeuille de prêts et de prises de participation. Son objectif de 2,1 milliards d'ECU (3,6 milliards de dollars canadiens) sous forme de nouveaux engagements a été dépassé, les engagements atteignant 2,2 milliards d'ECU (3,7 milliards de dollars canadiens) pour 95 nouveaux projets. Le total cumulé des projets signés à la fin de 1996 s'élevait à 7,7 milliards d'ECU (13,2 milliards de dollars canadiens). Les décaissements nets en 1996 ont également augmenté pour atteindre 1,2 milliard d'ECU (2 milliards de dollars canadiens), en forte hausse par rapport à l'année précédente, les décaissements cumulés se situant à 3,2 milliards d'ECU (5,4 milliards de dollars canadiens).

Au cours de l'année écoulée, la Banque a intensifié sa diversification géographique, son attention passant des États d'Europe centrale où les réformes sont bien engagées aux cas plus difficiles des pays d'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique. Les ententes conclues avec cinq pays – la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie – ont représenté 32 p. 100 des engagements signés par la BERD au titre de prêts et de prises de participation en 1996, comparativement à 50 p. 100 à la fin de 1994.

Indicateurs sur les opérations de la BERD



À la fin de 1996, la Banque avait engagé des projets dans les 26 pays d'opérations, ainsi que 10 projets régionaux. Les premiers décaissements ont été effectués au titre des projets entrepris en Bosnie Herzégovine.

Le secteur financier d'un pays revêt une importance cruciale pour le développement futur du secteur privé, c'est-à-dire qu'il occupe une place de premier plan dans les activités de la Banque. Celle-ci est en voie d'accroître ses prises de participation dans un certain nombre d'institutions financières dans ses pays d'opérations, en vue d'améliorer la qualité des services financiers et d'intensifier la concurrence dans ce secteur. En 1996, elle a conclu 42 ententes s'élevant au total à 783 millions d'ECU (1,3 milliard de dollars canadiens) pour appuyer des activités dans le secteur financier. Elle a en outre engagé une somme totale de 780 millions d'ECU (1,3 milliard de dollars canadiens) dans les secteurs des transports, des télécommunications et de l'énergie.

La Banque est considérée comme un partenaire de choix dans les milieux bancaires internationaux. Plus de 100 banques internationales ont participé jusqu'ici à des programmes de la BERD appuyant des projets dans le secteur privé. Le nombre de partenaires de cofinancement a également augmenté en 1996. Dans le cadre de ses 416 investissements, la Banque a collaboré avec 283 sociétés de 47 pays.

En 1996, la BERD a également organisé plus de 300 projets de coopération technique d'une valeur de 89 millions d'ECU (151 millions de dollars canadiens), qui facilitent les opérations d'investissement et de prêt en fournissant un financement des plus nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets. Enfin, quatre nouveaux accords de fonds de coopération ont été conclus avec des donateurs bilatéraux, ce qui en portera le nombre à 47.

Augmentation des dotations en capital de la Banque

L'assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs qui a eu lieu à Sofia en avril 1996, constitue un jalon historique pour la BERD, car on y a autorisé la Banque à doubler ses dotations en capital pour les porter à 20 milliards d'ECU (34 milliards de dollars canadiens), ce qui constitue un vote de confiance sans équivoque de la part des actionnaires auprès de la direction de la Banque et la confirmation des idéaux qui ont motivé la création de la Banque, cinq ans auparavant. L'augmentation des dotations en capital devrait permettre à la Banque de compter sur des ressources suffisantes pour répondre à la demande croissante de la part des pays d'opérations sans autre injection de capitaux.

Le Canada a déposé son instrument de souscription le 29 novembre 1996 et il a souscrit 34 000 actions supplémentaires, c'est-à-dire 3,4 p. 100 du total, ce qui nécessitera un investissement de capital libéré total de 97,2 millions de dollars américains (133 millions de dollars canadiens) entre 1998 et 2009. Ces dotations n'influent pas sur le déficit budgétaire, car elles sont récupérables

(comme dans le cas des prêts et des investissements). Elles auront toutefois un effet à la hausse sur les besoins d'emprunt du Canada. Des crédits parlementaires seront réclamés au cours de l'exercice 1998-99, lorsque le premier versement deviendra exigible.

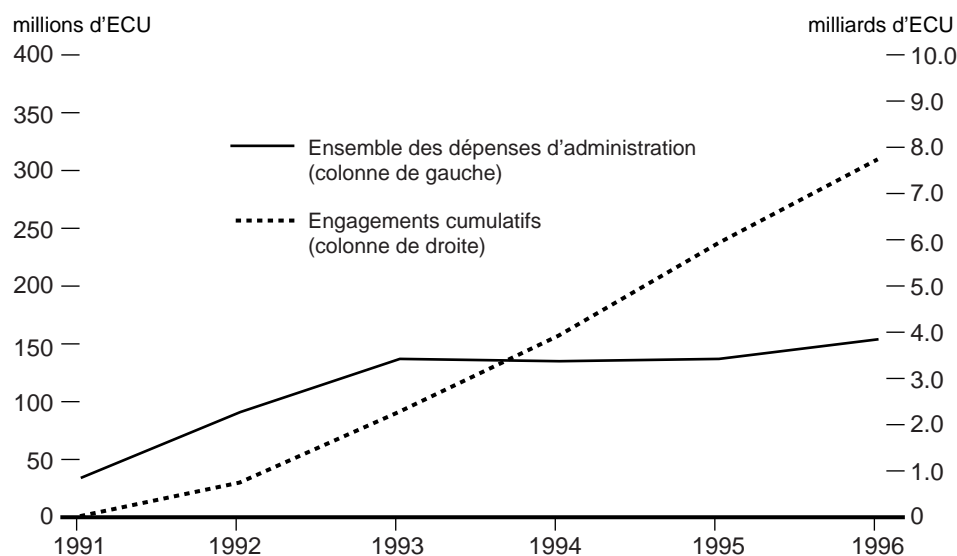
Mesures d'efficience et d'économie

La BERD a également poursuivi l'expansion de son réseau de bureaux résidents. À la fin de l'année, elle comptait 24 bureaux locaux couvrant 22 pays d'opérations. Le nombre d'employés dans les bureaux résidents est passé de moins de 30 cadres à la fin de 1993 à près de 100 à la fin de 1996, 60 p. 100 de ces employés étant recrutés localement. Les bureaux résidents passent maintenant de fonctions de représentation à une participation beaucoup plus active aux opérations courantes de la Banque.

Parallèlement, la Banque est parvenue à maintenir un contrôle rigoureux de son budget. En 1996, ses dépenses administratives n'ont pas augmenté en termes réels. Ce résultat a pu être atteint en partie grâce à des mesures d'économie, comme le maintien de la sous-location de plusieurs étages de l'immeuble abritant le siège social, ce qui a favorisé une augmentation du revenu de location de la Banque.

Au cours de l'exercice, la productivité a augmenté, la valeur des projets en cours ayant crû de 16 p. 100 par rapport à l'année précédente, tandis que les coûts ont été bien maîtrisés. La Banque a également continué de relever le niveau de ses engagements annuels par rapport à ses coûts directs.

Gains de productivité



Réduction du budget du Conseil d'administration

À la suite d'une décision prise par les administrateurs en 1995, la Banque a procédé à une réduction de 20,8 p. 100 des dépenses de personnel du Conseil (à compter de juin 1996) et à une diminution d'un tiers des locaux abritant les bureaux des administrateurs. Le budget du Conseil d'administration est passé de 14,4 millions de livres sterling en 1995 à 11,5 millions de livres sterling en 1997 et a permis de dégager des économies correspondant à 20,5 p. 100 du budget de 1995.

Il convient également de souligner que le budget d'administration global de la Banque a été bloqué en termes réels depuis 1993. Pour une institution «en croissance», cette situation s'est traduite par un défi difficile à relever et, à cet égard, elle est digne de mention. En outre, un projet de budget à base zéro a récemment été lancé pour accroître la productivité à moyen terme de manière à compenser la hausse des coûts prévue en raison de l'élargissement soutenu du portefeuille de la Banque.

Politique de gradation

Une nouvelle politique de gradation a été approuvée en novembre 1996. Cette politique tient compte du fait qu'à mesure qu'un pays passe par les étapes de transition, la Banque doit fournir des réponses et des services différents. La nouvelle politique établit des lignes directrices particulières pour la gradation des projets, des secteurs et, le cas échéant, des activités par pays à partir de l'aide directe de la Banque.

La gradation des projets et des secteurs est déjà appliquée dans un certain nombre de pays qui en sont à une étape avancée de la transition, car les sociétés «de premier ordre» peuvent maintenant se financer à plus long terme sur le marché. Cette amélioration de la solvabilité doit néanmoins se généraliser dans la majorité des sociétés privées. La Banque délaissera les opérations effectuées dans des pays bien avancés au plan de la transition pour diriger son aide là où elle est vraiment «complémentaire» aux autres mesures de financement et où elle influera davantage sur la transition. Plus particulièrement, elle ne financera plus de coentreprises avec d'importants commanditaires étrangers ni de projets d'infrastructure garantis par l'État pour appuyer davantage des entreprises privées appartenant à des intérêts locaux et qui ont besoin de restructuration. Le pourcentage global que représentent les pays bien avancés au plan de la transition dans le portefeuille de la Banque diminuera.

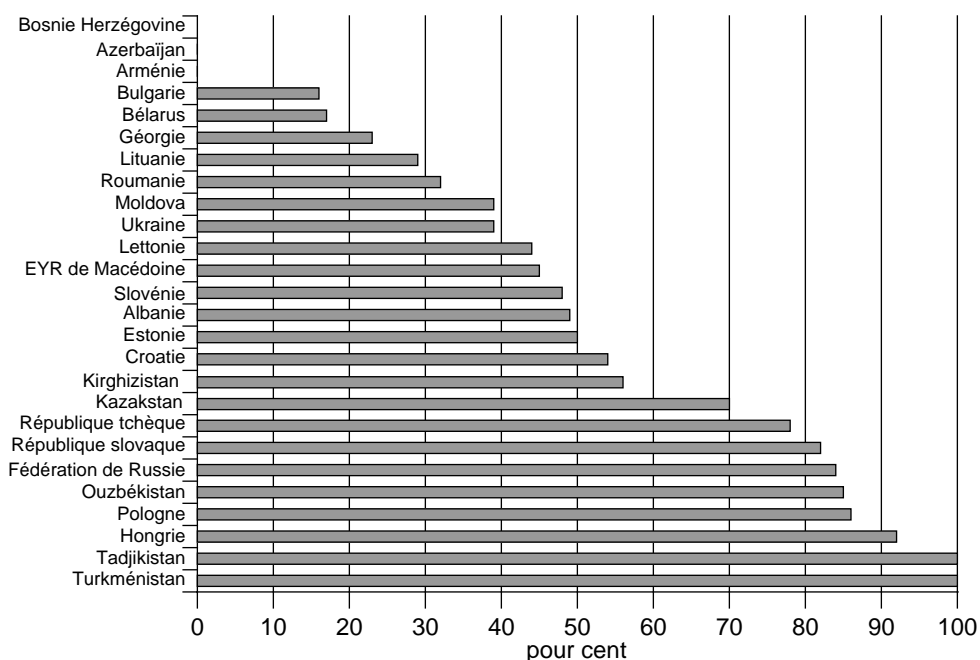
Importance accordée par la Banque au secteur privé

En vertu de ses Statuts, la Banque est tenue de consacrer 60 p. 100 de ses engagements au secteur privé et 40 p. 100 au secteur public (ce que l'on appelle le «ratio de portefeuille»), tant globalement que par pays.

Le ratio de portefeuille global a été largement respecté en 1996, 66 p. 100 du total des engagements de la Banque étant liés à des activités du secteur privé. Les ratios par pays ont toutefois varié. L'objectif avait été atteint dans seulement neuf des 26 pays d'opérations de la Banque à la fin de 1996. En outre, les engagements dans le secteur privé étaient nuls dans trois pays (l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Bosnie Herzégovine).

L'échéance fixée pour respecter le ratio de portefeuille dans les pays d'opérations (c'est-à-dire cinq ans après l'approbation de la première opération par la Banque dans ce pays) approche dans un certain nombre de pays. L'écart est le plus marqué dans les pays qui sont moins avancés au chapitre de la transition, c'est-à-dire là où la Banque a souvent participé à l'établissement de l'infrastructure publique essentielle au développement d'un secteur privé vigoureux. Dans les pays où la transition n'est pas encore très avancée, le secteur privé est encore relativement restreint et peu développé.

Néanmoins, le ratio de portefeuille a également posé un problème dans certains pays où la transition est bien avancée, là où le secteur privé est dominé par des sociétés souvent trop restreintes pour bénéficier de l'aide directe de la BERD. Dans certains cas, la Banque atteint les PME en appliquant une démarche «de gros», c'est-à-dire en appuyant les intermédiaires financiers locaux qui prêtent ensuite aux sociétés d'envergure trop limitée pour faire l'objet d'une aide directe de la BERD. Le défi que doit continuer de relever la Banque est d'intensifier et d'élargir son appui à l'égard des activités du secteur privé.

Ratio de portefeuille – 1996*

*Le ratio de portefeuille représente la part des engagements cumulatifs imputable au secteur privé à la fin de 1996.

Communication de renseignements

Une politique plus transparente de communication de l'information au public a été approuvée par les administrateurs en avril 1996 et elle est entrée en vigueur en septembre. Le Canada appuie fermement cette initiative. La politique de communication de la Banque est parallèle à celle de la Banque mondiale à l'égard de ses activités dans le secteur public et à celle de la Société financière internationale à l'égard de ses activités dans le secteur privé. La BERD diffuse maintenant de l'information sur ses projets dans les secteurs public et privé au moyen de sommaires de projets (SP). Ces documents sont habituellement publiés au moins 30 jours avant l'examen du projet par le Conseil d'administration, à moins que des motifs commerciaux valables n'en interdisent la publication. Les SP sont offerts au Service des publications de la BERD et au site Web de la Banque, à l'adresse suivante : <http://www.ebrd.com>.

Données sur les marchés

À la dernière assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de la BERD, le secrétaire d'État Doug Peters a demandé à la Banque de rassembler des renseignements plus détaillés et de faire rapport périodiquement sur les activités liées aux marchés. Après l'assemblée de Sofia, la BERD a diffusé un rapport informel sur les marchés relatifs à ses activités dans le secteur public. Le gouvernement du Canada continue d'exercer des pressions sur la Banque pour qu'elle prépare et fournisse de meilleures données sur les marchés liés à ses projets dans les secteurs public et privé. Il encourage également les sociétés canadiennes à soumissionner des projets parrainés par la BERD et, par l'entremise du bureau de son administrateur, il tente d'appuyer le plus possible les fournisseurs et experts-conseils canadiens.

CONTRIBUTION À LA TRANSITION DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE

À chaque année, la Banque publie un rapport détaillé faisant le point sur le processus de transition dans chacun de ses pays d'opérations. Le tableau 1 présente les principales statistiques sommaires du rapport. Celui-ci signale que l'on ne peut se débarrasser facilement de l'héritage de la planification centralisée. Des projets importants, comme la libéralisation des prix et du commerce et la privatisation d'entreprises de petite envergure ont été lancés relativement rapidement, mais on commence à peine à étudier des processus plus complexes qui exigent plus de temps, comme la restructuration d'entreprises, la remise en état de l'infrastructure et la création d'institutions financières et juridiques vigoureuses.

Grâce à l'expérience accumulée dans bon nombre de pays depuis plus de cinq ans, le processus de transition est maintenant mieux saisi. La plupart des pays membres de la Communauté des États indépendants, la Roumanie et l'Albanie ont enregistré d'importants progrès au chapitre de la privatisation de grandes entreprises d'État. Dans le domaine de la privatisation, la plupart des pays ont opté pour un transfert «massif» des titres de propriété.

Par contre, la réforme du secteur financier continue d'accuser un retard sur la libéralisation des prix et du commerce et sur la privatisation. En outre, la Bulgarie, la République tchèque, le Kirghizistan, la Lettonie, la Lituanie et la Russie ont connu de nouveaux problèmes bancaires au cours de l'année écoulée.

Les pays les plus avancés au chapitre de la transition vers l'économie de marché, notamment la République tchèque, l'Estonie et la Hongrie, ont commencé à privatiser leurs principales entreprises de services publics et sociétés de transport. La Hongrie a appliqué le plus vaste projet de privatisation d'entreprises de services publics et a fait preuve de plus d'ambition en demandant au secteur privé de financer la construction de routes et d'en assumer les risques.

Tableau 1

Progrès réalisés dans la transition en Europe centrale et de l'Est ainsi que dans l'ancienne Union soviétique

Pays	Part du PIB du secteur privé (%)	Entreprises			Marchés et échanges			Institutions financières		Réforme des lois
		Privatisations sur une grande échelle	Privatisations sur une petite échelle	Restructurations d'entreprises	Libéralisation des prix	Système du commerce et des changes	Politique de la concurrence	Réforme des banques et libéralisation des taux d'intérêt	Marchés des valeurs mobilières et institu. financ. non bancaires	Étendue et efficacité des règles de droit sur l'investissement
Albanie	75	2	4	2	3	4	2	2	2	3
Arménie	50	3	3	2	3	4	1	2	1	3
Azerbaïdjan	25	1	2	2	3	2	1	2	1	2
Bélarus	15	1	2	2	3	2	2	1	2	1
Bulgarie	45	2	3	2	2	4	2	2	2	4
Croatie	50	3	4 ⁺	3	3	4	2	3	2	4
République tchèque	75	4	4 ⁺	3	3	4 ⁺	3	3	3	4
Estonie	70	4	4 ⁺	3	3	4	3	3	2	4
EYR de Macédoine	50	3	4	2	3	4	1	3	1	3
Géorgie	50	3	4	2	3	3	2	2	1	2
Hongrie	70	4	4 ⁺	3	3	4 ⁺	3	3	3	4
Kazakstan	40	3	3	2	3	4	2	2	2	2
Kirghizistan	50	3	4	2	3	4	2	2	2	2
Lettonie	60	3	4	3	3	4	2	3	2	4
Lituanie	65	3	4	3	3	4	2	3	2	2
Moldova	40	3	3	2	3	4	2	2	2	3
Pologne	60	3	4 ⁺	3	3	4 ⁺	3	3	3	4
Roumanie	60	3	3	2	3	3	1	3	2	3
Fédération de Russie	60	3	4	2	3	4	2	2	3	3
République slovaque	70	3	4 ⁺	3	3	4 ⁺	3	3	3	3
Slovénie	45	3	4 ⁺	3	3	4 ⁺	2	3	3	3
Tadjikistan	20	2	2	1	3	2	1	1	1	2
Turkménistan	20	1	1	1	2	1	1	1	1	1
Ukraine	40	2	3	2	3	3	2	2	2	3
Ouzbékistan	40	3	3	2	3	2	2	2	2	3

Source : *Rapport sur la transition* (BERD), novembre 1996.

Aux fins du classement des indicateurs de transition, on utilise une échelle de 1 à 4, où le chiffre 1 indique qu'il y a eu peu ou pas de progrès dans les réformes, et où le chiffre 4 indique que le pays a atteint le stade de l'économie de marché. Les pays industrialisés les plus avancés répondraient aux critères leur permettant d'obtenir au classement le chiffre 4⁺ pour la quasi totalité des indicateurs.

DIMENSION POLITIQUE DU MANDAT DE LA BANQUE

D'après les Statuts de la Banque, une transition réussie des pays membres vers une économie de marché est considérée comme étroitement liée aux progrès parallèles vers la démocratie et la primauté du droit. Cette dimension politique est un élément clé du mandat de la Banque.

La Banque prend son mandat politique au sérieux. Elle examine la situation politique de chaque pays d'opérations grâce à son équipe de conseillers qui se spécialise dans l'analyse politique. Ces derniers travaillent en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les Nations unies pour évaluer la situation politique. Dans le cadre de l'examen des «stratégies pays» de la Banque, le Conseil d'administration étudie les activités de suivi à entreprendre à la lumière de ces évaluations. Dans certains cas, il a considéré les progrès comme insuffisants et demandé au président de faire part officiellement de ses préoccupations aux autorités nationales.

La Banque ne s'est toutefois pas encore trouvée dans la situation où le Conseil aurait eu à suspendre ses activités pour des raisons d'ordre politique. Cependant, dans au moins un cas, elle a élaboré une stratégie opérationnelle prévoyant une réduction des activités à la suite de l'affaiblissement de l'engagement d'un État à l'égard de la réforme du marché et de la démocratie pluraliste. En vertu d'une telle stratégie, la Banque cesserait éventuellement de financer des projets du secteur public et limiterait ses activités à des projets du secteur privé qui pourraient être isolés des politiques interventionnistes de l'État.

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DU MANDAT DE LA BANQUE

Les Statuts de la Banque l'obligent à «promouvoir, dans toutes ses activités, un développement durable et écologiquement rationnel». Au cours des dernières années, elle a porté une attention particulière à l'infrastructure environnementale et aux projets d'économie d'énergie.

La BERD applique le principe de la diligence raisonnable en matière d'environnement à toutes ses activités d'investissement et de coopération technique. Les exigences de diligence raisonnable au chapitre de l'environnement varient selon la nature et le lieu du projet, les obligations environnementales éventuelles ou les risques liés aux activités antérieures, actuelles ou futures, les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, et d'autres questions. Des enquêtes sont habituellement effectuées au début du cycle du projet pour permettre la prise en compte des préoccupations relatives à l'environnement et des mesures de réduction et d'élargissement du projet, et pour faire approuver les mesures à prendre avant de soumettre le projet à l'approbation du Conseil. Les conditions environnementales, qui ont trait aux mesures de réduction et d'élargissement et à la surveillance du projet, sont intégrées aux ententes de prêt.

Plus de 50 analyses environnementales, y compris cinq évaluations de l'impact sur l'environnement, et 25 vérifications environnementales ont été effectuées à l'égard de projets approuvés par le Conseil d'administration en 1996. Dans certains cas, il a fallu exécuter et des analyses et des vérifications.

Révision de la politique et de la procédure en matière d'environnement

En septembre, le Conseil d'administration a approuvé la révision des politiques et de la procédure de la BERD en matière d'environnement. La Banque doit donc veiller à ce que les emprunteurs consultent de façon approfondie les collectivités et les organismes éventuellement touchés par les activités qu'ils se proposent d'exécuter. Des plans d'action environnementale ont été intégrés à la procédure officielle de la Banque en matière d'environnement.

En outre, les activités de la BERD doivent dorénavant satisfaire aux normes environnementales les plus rigoureuses entre celles de l'Union européenne (UE) et celles du pays visé. Si aucune norme de l'UE n'est applicable, les activités de la Banque sont structurées de manière à être assujetties aux normes environnementales les plus rigoureuses entre celles de la Banque mondiale et du pays visé. Si ces normes ne peuvent être respectées au moment de l'approbation, par le Conseil d'administration, l'activité doit s'accompagner d'une stratégie de conformité. Dans les cas où d'autres méthodes sont nécessaires, comme le recours à des intermédiaires financiers, elles doivent être soumises à l'examen du Conseil d'administration pour chaque projet.

La nouvelle Équipe des infrastructures environnementales et municipales de la BERD a terminé sa première année d'activité en 1996. Pendant cette année, les engagements dans ce secteur ont plus que doublé, pour atteindre 192 millions d'ECU (326 millions de dollars canadiens); ils ont permis d'appuyer des projets nécessitant au total des investissements supérieurs à 500 millions d'ECU (850 millions de dollars canadiens). Les pays qui en sont à une étape de transition plus avancée, plus particulièrement ceux qui cherchent à accéder à l'Union européenne, canalisent davantage de ressources dans les investissements visant à améliorer les paramètres de l'environnement. En outre, une attention plus soutenue est accordée à la prestation améliorée de services municipaux essentiels, comme le chauffage centralisé, l'approvisionnement en eau et le transport urbain, car la disponibilité et la qualité de ces services sont essentielles pour le développement économique.

En 1996, la BERD a continué à se concentrer sur l'amélioration des systèmes de transport de l'électricité grâce à l'application de technologies plus efficaces, à la réduction des pertes de transmission et de distribution et à l'achèvement de la construction de centrales électriques plus conventionnelles. Les économies d'énergie revêtent une importance capitale

pour le processus de transition dans presque tous les pays d'opérations. Du point de vue de l'économie et de l'environnement, les investissements dans les économies d'énergie représentent la plus grande priorité dans les secteurs de l'énergie de ces pays. L'équipe chargée de la maîtrise de l'énergie, qui a été mise sur pied par la Banque en 1995, doit déterminer et mettre au point des projets d'économie d'énergie pour faire progresser le processus de transition économique. Malgré l'importance de l'accroissement des économies d'énergie, bon nombre de sociétés, d'institutions et d'États sont encore peu disposés ou peu capables d'engager des ressources d'envergure pour des projets dans ce domaine.

L'équipe chargée de la maîtrise de l'énergie a élaboré des mécanismes commerciaux pour mettre en œuvre des projets d'économie d'énergie, éliminant du même coup la nécessité de crédits souverains. Parmi les plus importants, mentionnons les sociétés de services dans le secteur de l'énergie, qui combinent des ressources techniques et financières pour fournir un service d'économie d'énergie complet à leur clientèle. Ces sociétés effectuent des placements aux fins d'économie d'énergie dans les locaux de leurs clients et sont remboursées à partir des économies réalisées. En 1996, la BERD a signé des ententes couvrant plusieurs projets pour deux importants programmes d'investissements dans des sociétés d'économie d'énergie, l'une de 70 millions d'ECU (119 millions de dollars canadiens) avec Landis & Gyr (L&G), et l'autre de 41 millions d'ECU (70 millions de dollars canadiens) avec la Compagnie Générale de Chauffe (CGC). Ces deux projets représentent les premiers programmes d'investissement importants dans des sociétés d'économie d'énergie, dans les pays d'opérations de la Banque.

Le rôle de la BERD dans le domaine de la sécurité nucléaire

Le Canada, de même que les autres pays du G-7, ont collaboré étroitement avec la BERD pour améliorer la sécurité nucléaire dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans l'ancienne Union soviétique. Aussi le Canada a-t-il versé une généreuse contribution au Compte pour la sécurité nucléaire (CSN), que la BERD administre au nom des pays du G-7 et d'autres membres. Le CSN sert principalement à apporter des améliorations essentielles, sur le plan de la sécurité, aux réacteurs soviétiques de l'ancienne génération, dans le cadre d'un programme global de déclassement avancé.

Le Canada appuie également l'emploi des ressources propres de la BERD pour que des centrales nucléaires de conception soviétique qui ne sont pas totalement achevées soient portées aux normes occidentales en matière de sécurité. La BERD assortit son aide à des conditions strictes. Ainsi, l'achèvement de ces centrales doit faire partie de la solution la plus économique pour répondre aux besoins futurs en électricité du pays visé; une fois terminées, les usines doivent être entièrement conformes aux normes occidentales en matière de sécurité nucléaire; et l'augmentation ainsi obtenue de la capacité de production doit être entièrement compensée par la fermeture d'autres centrales nucléaires non sécuritaires.

GESTION DES INTÉRÊTS DU CANADA

L'autorité suprême de la Banque est son Conseil des gouverneurs. Chaque pays membre y est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant. L'honorable Paul Martin, ministre des Finances, est le gouverneur du Canada et M. Gordon Smith, sous-ministre des Affaires étrangères, le gouverneur suppléant.

Le Conseil d'administration est chargé des activités générales de la Banque. Il se compose de 23 membres, dont quatre non-européens. Le Canada est le troisième actionnaire non-européen en importance, après les États-Unis et le Japon, ce qui lui donne le droit d'élire son propre administrateur. Le Canada agit également comme administrateur pour le Maroc; l'administrateur canadien est M. John Coleman.

La surveillance des activités de la BERD est assurée au gouvernement canadien par la Direction des finances et de l'analyse économique internationales du ministère des Finances. Ce dernier, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, analyse régulièrement les documents d'orientation de la Banque et les programmes proposés par pays et conseille l'administrateur canadien.

Les prises de position du Canada

Les préoccupations et questions que suscitent des activités particulières de la Banque sont généralement exprimées par le Canada et les autres actionnaires avant que le Conseil d'administration ne soit saisi du dossier en cause. Aussi, les décisions du Conseil se prennent-elles généralement par consensus, sans vote en bonne et due forme. L'administrateur canadien s'est néanmoins opposé aux propositions sur la rémunération et les avantages sociaux présentées en novembre 1996, car les mesures proposées se traduisaient par une augmentation réelle du traitement du personnel et n'étaient donc pas conformes au message d'austérité que les institutions multilatérales doivent tenter de transmettre dans leur pays d'opérations et parce qu'elles n'étaient pas justifiables comparativement aux traitements offerts par les administrations publiques des pays membres.

Le 1^{er} juin, le Conseil d'administration a appliqué des mesures d'austérité qui prévoyaient l'élimination du financement, par la BERD, d'un poste dans chacun des bureaux d'administrateurs. Dans le cas du bureau du Canada, le poste d'administrateur suppléant n'est plus financé par la Banque. Pour aider le bureau à s'acquitter d'une tâche qui ne cesse de s'alourdir (notamment aider les sociétés canadiennes à profiter de débouchés auprès de la BERD), le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'Agence canadienne de développement international ont débloqué les fonds nécessaires à l'embauche d'un adjoint pour une période d'essai de

deux ans. Le 9 septembre, M. John Kur s'est joint au bureau grâce à ces crédits supplémentaires. En novembre, M. Tom MacDonald a été nommé administrateur suppléant non résident. M. MacDonald est ministre (Économie et commerce) au Haut-Commissariat du Canada à Londres et il représentera le Canada aux assemblées du conseil de la BERD en l'absence de l'administrateur du Canada.

De janvier à septembre, l'administrateur canadien a pris part activement aux travaux du Comité de vérification du Conseil d'administration, qui examine les rapports financiers et d'évaluation des projets de la Banque. À partir de septembre, il a présidé les travaux du Comité de la politique financière et des opérations, qui prépare des avis à l'intention du Conseil d'administration sur la plupart des grandes stratégies touchant la Banque. Ce comité a participé à l'élaboration de la politique de la Banque en matière de gradation, que le Conseil a approuvée en novembre.

Le Canada a continué de défendre l'activité accrue de la BERD en Ukraine et dans d'autres pays qui en sont au début ou au milieu de la transition. Le Canada a appuyé l'approche «de gros» de la Banque à l'égard des activités en vertu desquelles elle canalise une aide financière aux PME grâce à des lignes de crédit ou des prises de participation par des banques locales et d'autres intermédiaires financiers dans ses pays d'opérations.

Le Canada a également soutenu que la Banque ne peut relâcher ses efforts en vue d'élargir ses opérations dans le secteur privé. L'administrateur canadien a fréquemment discuté avec le Conseil de la nécessité d'appliquer un ratio de portefeuille de 60 à 40 à ses activités dans tous les pays d'opérations.

La promotion des intérêts du Canada

Les membres du bureau canadien se sont rendus à cinq reprises au Canada en 1996 afin d'y rencontrer des gens d'affaires, d'y animer des colloques, de prononcer des conférences ou de consulter des fonctionnaires. En outre, les administrateurs suppléants ont accompagné des délégations commerciales canadiennes en Pologne, en Russie et en Ukraine. L'administrateur et l'administrateur suppléant ont aussi visité plusieurs des pays d'opérations de la Banque (le Bélarus, la Bulgarie, la République tchèque, la Croatie, la Pologne et la Russie) afin de promouvoir les intérêts économiques du Canada dans la région.

En outre, le vice-président de la BERD, M. Ron Freeman, ainsi que l'administrateur du Canada, M. John Coleman, se sont rendus à Montréal et à Toronto en octobre. Pendant leur séjour au Canada, ils ont rencontré des membres des chambres de commerce de Montréal et de Toronto et d'autres groupes de gens d'affaires.

Pour ce qui est de ses propres contributions à la BERD, le Canada a joué un rôle de chef de file pour conclure, en avril 1996, une entente visant à doubler le capital autorisé de la Banque. À la suite de cette entente, le Canada a été l'un des premiers actionnaires à déposer son instrument de souscription. Sur le plan financier, le Canada a vivement réclamé une réduction des dépenses d'administration du Conseil et l'adoption de budgets à croissance réelle zéro pour 1996 et 1997.

***Pour communiquer avec le
Bureau de l'administrateur canadien***

*Pour communiquer avec le Bureau de l'administrateur canadien à la
BERD, s'adresser au :*

*Bureau de l'administrateur pour le Canada et le Maroc
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square, pièce 8.15
Londres, EC2A 2EH
Royaume-Uni*

<i>M. John Coleman, administrateur</i>	<i>Tél. : 44-171-338-6457</i>
<i>M. Tom MacDonald, administrateur suppléant¹</i>	<i>Tél. : 44-171-338-6507</i>
<i>M. Stephen Millar, adjoint²</i>	<i>Tél. : 44-171-338-6458</i>
<i>M. John Kur, adjoint³</i>	<i>Tél. : 44-171-338-6509</i>
<i>Mme Diana Price, secrétaire de direction</i>	<i>Tél. : 44-171-338-6507</i>
	<i>Télécopie : 44-171-338-6062</i>
	<i>Adresse Internet : PriceD@ebrd.com</i>

¹ *Réside au Haut-Commissariat du Canada à Londres.*

² *Chargé des questions de nature stratégique.*

³ *Chargé du développement commercial et de la liaison avec les investisseurs.*

Activités commerciales canadiennes au sein de la BERD

La BERD offre une vaste gamme de débouchés aux entreprises canadiennes. L'une des tâches du Bureau canadien consiste à sensibiliser les milieux d'affaires à ces possibilités, à expliquer les méthodes de financement et le fonctionnement du processus d'impartition de la Banque, et à veiller à ce que les politiques et règles rigoureuses de la Banque en matière d'octroi de marchés soient appliquées dans ses opérations.

Les opérations de financement dans le secteur privé représentent un domaine des plus prometteurs pour la Banque. Celle-ci étudie actuellement un grand nombre de projets auxquels participent des sociétés canadiennes. La plupart visent des domaines d'expertise traditionnelle du Canada, p. ex. le pétrole et le gaz, l'exploitation minière, les télécommunications, la mise en place de l'infrastructure et le financement des investissements. À la suite de leur solide performance en 1995, les sociétés canadiennes ont pris part à une transaction avec le secteur privé en 1996.

- La BERD a approuvé un prêt de 10 millions de dollars américains (13 millions de dollars canadiens) au secteur privé et une prise de participation de 7,7 millions de dollars américains (11 millions de dollars canadiens) à AO Buryatzoloto, une société privée russe possédant une importante participation dans le capital-actions de sociétés canadiennes.

Le Canada a maintenu son excellent bilan dans le domaine des services de consultation. En 1996, un contrat de la BERD a été adjugé à une firme canadienne dans le cadre des projets dans le secteur public.

- Une somme de 80 000 dollars canadiens pour des services de consultation à Rom Telecom a été adjugée à Teleconsult Ltd.

L'an dernier, en plus du marché adjugé à Teleconsult Ltd., les experts-conseils canadiens ont remporté des marchés d'une valeur supérieure à 1 million de dollars canadiens (environ 450 000 \$ en marchés liés aux projets de la BERD dans le secteur privé et 650 000 \$ dans des marchés de coopération technique rattachés à des projets exécutés dans le secteur public).

Les Canadiens sont également bien représentés à la BERD. À la fin de 1996, ils intervenaient pour 4,8 p. 100 des cadres de la Banque – un chiffre bien supérieur à la participation de 3,4 p. 100 du Canada dans le capital de la Banque. Il est à noter que des Canadiens sont à la tête des équipes pays de la Hongrie et de la région Baltique/Bélarus et dirigent les bureaux résidents de la Banque à Bratislava, Kiev, Minsk, Moscou et Sofia.

PROCHAINS DÉFIS

En doublant le capital de la BERD, on s'attend à ce que la Banque devienne autonome sur le plan commercial. La direction de la BERD a garanti aux actionnaires qu'en appliquant des politiques adéquates de gestion des risques, aucune injection supplémentaire de capitaux ne devrait être nécessaire. Cependant, on ne s'attend pas à ce que la Banque atteigne son objectif de réserves de 10 p. 100 pour les prêts décaissés et de 25 p. 100 pour les prises de participation déboursées avant 2001 environ. La Banque devra donc relever le défi d'atteindre le plus tôt possible le niveau de réserves nécessaire pour assurer son autonomie tout en élargissant ses activités dans les pays en transition qui représentent des risques plus élevés.

La nouvelle politique de gradation adoptée par la BERD garantit la suffisance des ressources pour les pays qui en sont au début ou au milieu de la transition. Les administrations des pays où la transition est avancée peuvent souvent emprunter à des taux inférieurs au taux d'emprunt souverain de la BERD qui est fixé à 100 points de base au-delà du taux interbancaire sur le marché de Londres, c'est-à-dire le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR). Par conséquent, la BERD n'est plus appelée à financer des projets d'infrastructure du secteur public dans bon nombre de ces pays où la transition est avancée. Dans ces pays, la BERD se concentre davantage sur la restructuration d'entreprises locales privées comportant des risques élevés. En outre, dans presque tous les pays d'opérations, la BERD devra continuer d'établir des rapports avec les institutions financières locales pour que ses fonds servent en aval à financer des PME et elle devra maintenir ses efforts pour intensifier les projets de cofinancement commercial.

En conclusion, la Banque joue maintenant un rôle important dans le processus de transition à l'œuvre en Europe centrale, en Europe de l'Est et dans les pays de l'ancienne Union soviétique. On peut s'attendre à ce que les prochaines années se caractérisent par une hausse de la demande de ressources et de compétences spécialisées qu'offre la Banque. Pour répondre à cette demande, la BERD devra veiller à ce que ses activités continuent de satisfaire aux principes de saines pratiques bancaires, faire en sorte que ses ressources ne remplacent pas d'autres mécanismes de financement (c'est-à-dire la complémentarité) et continuer d'intensifier le processus de transition.

Pour obtenir plus de renseignements sur la BERD

La Banque publie un volume d'information considérable sur ses diverses activités. Parmi ses publications figurent des guides d'information (par exemple sur le financement à la BERD), des rapports spéciaux (comme le rapport annuel et le rapport sur la transition), des stratégies pays et des feuillets d'information assortis.

Les demandes d'information doivent être adressées au :

Service des publications

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

One Exchange Square, Londres EC2A 2EH, Royaume-Uni

(Télécopie : 44-171-338-7544)

ANNEXE 1

Activités financières de la Banque

Les activités financières de la Banque se répartissent entre les opérations ordinaires et les opérations spéciales, selon la provenance des fonds. Les opérations ordinaires sont celles qui sont financées par les ressources ordinaires en capital de la Banque, qui se composent du capital souscrit, des emprunts sur le marché et du revenu des prêts et placements. Les opérations spéciales sont celles qui sont financées par des «fonds spéciaux» constitués à des fins spécialement désignées, qui sortent généralement du cadre des activités ordinaires de la Banque. Cependant, à la différence des autres banques régionales de développement, la BERD n'a pas de guichet de prêt concessionnel.

Ressources ordinaires en capital

À la fin de 1996, le capital autorisé de la Banque totalisait 10 milliards d'ECU (environ 17 milliards de dollars canadiens)¹ Le Canada a souscrit à 3,4 p. 100 – soit 340 millions d'ECU (environ 578 millions de dollars canadiens) – du capital autorisé de la Banque. Les contributions peuvent être versées en ECU, en dollars américains ou en yens. Le Canada a opté pour les dollars américains, comme l'indique le tableau ci-dessous. Trente pour cent de cette somme est constituée par le capital versé. Celui-ci est versé sur cinq ans en tranches égales, la moitié en espèces et l'autre en billets à ordre. Bien que cela représente une dépense non budgétaire, elle n'accroît pas les besoins d'emprunt du gouvernement. Les 70 p. 100 restants du capital autorisé sont sujets à appel, dans l'éventualité improbable où la Banque en aurait besoin pour honorer ses obligations envers les créanciers obligataires. À la fin de 1996, le Canada avait fait les versements suivants, en dollars américains :

Année	Billets	Espèces	Encaissement de billets	Débours total en espèces
1991	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1992	11 903 502	11 903 502	3 967 834	15 871 336
1993	11 903 502	11 903 502	7 935 668	19 839 170
1994	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1995	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1996	–	–	7 935 668	7 935 668
Total	59 517 510	59 517 510	55 549 676	115 067 186

Les versements liés à la récente augmentation du capital deviendront exigibles en 1998.

¹ La récente augmentation de capital n'entrera en vigueur que lorsqu'elle aura été entérinée par 50 p. 100 des membres.

² Cela équivaut à 396 783 400 dollars américains selon le taux de change qui a été convenu, soit 1 ECU = 1,16701 dollars américains.

Emprunts sur les marchés

La Banque a emprunté l'équivalent de 1,1 milliard d'ECU (1,9 milliard de dollars canadiens) sur les marchés financiers internationaux en 1996. Les fonds ont été échangés en instruments à taux variable, principalement en dollars américains, en ECU et en deutsche marks.

À la fin de 1996, les emprunts cumulés de la Banque s'élevaient à 5,6 milliards d'ECU (9,5 milliards de dollars canadiens), leur échéance moyenne étant de 5,2 années et le coût moyen des fonds, de 37 points de base sous le LIBOR.

Standard & Poor's a attribué à la Banque une cote AAA à long terme et la cote A-1+ à court terme. Moody's a également accordé une cote triple-A aux obligations à long terme de la BERD.

Opérations spéciales

La BERD administre un certain nombre de fonds concessionnels bilatéraux et multilatéraux. Le Canada a contribué aux fonds spéciaux suivants :

Le Fonds canadien de coopération technique, dont le but principal est de fournir un financement permettant d'embaucher des experts-conseils canadiens pour les projets de la BERD. La contribution du Canada à ce fonds est de 5,8 millions de dollars canadiens depuis sa création en 1992.

Le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN), institué pour aider à financer la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl et l'amélioration de la sécurité dans les centrales nucléaires des pays d'opérations. Le CSN agit parallèlement aux efforts déployés au niveau multilatéral pour réformer de façon plus générale le secteur de l'énergie dans la région. Le Canada a versé 19,5 millions de dollars canadiens à ce fonds qui s'élève à 438 millions de dollars canadiens. Le CSN a été établi en 1993.

Le Fonds russe pour la petite entreprise, qui se veut une facilité de financement de la petite entreprise en Russie. Le Canada a versé 3,9 millions de dollars canadiens à ce fonds de 255 millions de dollars canadiens. Le fonds a été créé en 1993.

ANNEXE 2

Contrats adjugés à des entreprises localisées au Canada¹

Date d'adjudication	Entreprise	Pays d'exécution	Nom du projet	Nature du contrat	Montant (ECU)
14 sept. 93	Harbison Fisher Canada Ltd.	Roumanie	Petroleum Pilot Modernization Project	Biens	1 634 307
26 avril 94	Teleglobe CANTAT 3 Inc.	Ukraine	ITUR	Fourniture et installation	190 402
25 nov. 94	Sumitomo Canada Ltd.	Fédération de Russie	Western Siberia Oil & Gas Rehabilitation Project	Biens	420 892
18 mai 95	EXFO Electro-Optical Engineering Inc.	République slovaque	Slovak Telecom Project	Biens	356 312
5 juil. 95	Legrand International Ltd.	Fédération de Russie	Western Siberia Oil & Gas Rehabilitation Project	Biens	149 544
20 oct. 95	Pavement Management Systems Ltd.	Roumanie	European Roads Rehabilitation Project	Biens	148 920
17 oct. 96	Teleconsult Ltd.	Roumanie	Rom Telecom	Services de consultants	46 315
Total					2 946 692

Contrats adjugés à des entreprises canadiennes localisées à l'étranger²

Date d'adjudication	Entreprise	Pays d'exécution	Nom du projet	Nature du contrat	Montant (ECU)
1 ^{er} juil. 93	Nortel Ltd. (U.K.) and Pirelli Construction Co. Ltd.	Bulgarie	Bulgaria Telecom	Fourniture et installation	8 004 748
31 mars 95	Nortel Ltd. (.UK.)	Ukraine	Ukraine ITUR	Fourniture et installation	11 349 564
31 mars 95	Nortel Ltd. (U.K.)	Ukraine	Ukraine ITUR	Fourniture	9 051 043
Total					28 405 355

¹ Contrats relatifs à des projets du secteur public pour la période du 1^{er} janvier 1993 au 31 décembre 1996.

² Cette liste n'est pas exhaustive, étant donné qu'il peut y avoir d'autres contrats ou marchés de sous-traitance financés par la BERD adjugés à des entreprises canadiennes localisées à l'étranger.

ANNEXE 3

Pour faire affaire avec la BERD

Les demandes de renseignements généraux sur la BERD doivent être adressées au Bureau de l'administrateur du Canada ou au Département des communications de la Banque à Londres (téléphone : 44-171-338-6096; télécopie : 44-171-448-6690).

Parrains canadiens de projets : les entreprises canadiennes qui veulent s'enquérir sur la possibilité de commanditer un projet de la BERD sont priées de s'adresser initialement soit aux Demandes de renseignements sur les projets (téléphone : 44-171-338-6282 ou 44-171-338-6252; télécopie : 44-171-338-6102) à Londres ou au bureau résident de la Banque dans le pays d'opérations. Le site Internet de la Banque offre des résumés des activités de la BERD dans le secteur privé. Voici l'adresse du site : <http://www.ebrd.com>

Fournisseurs canadiens de marchandises et de travaux : dans son bulletin mensuel intitulé *Procurement Opportunities*, la BERD fournit des renseignements sur toutes les étapes d'élaboration de projets dans le secteur public, à partir de la désignation du projet par la Banque jusqu'à son approbation. Les avis de marchés et de cofinancement, de même que des renseignements sur l'adjudication des marchés, sont également publiés dans le bulletin. On peut se procurer *Procurement Opportunities* au site Internet de la Banque (voir l'adresse ci-dessus) ou sur papier, par abonnement annuel de 85 £, à l'adresse suivante :

BERD - Service des abonnements (Procurement Opportunities)
82-84, Peckham Rye
Londres SE15 4HB
Royaume-Uni
Téléphone : 44-171-639-0333
Télécopie : 44-171-358-9568

Experts conseils canadiens : le bulletin *Procurement Opportunities* renferme des avis de coopération technique et des invitations de manifestation d'intérêt pour des services d'experts-conseils se rapportant à des projets des secteurs public et privé. La BERD se sert également du système d'enregistrement électronique DACON (Data on Consultants) de la Banque mondiale. Bien que les experts-conseils ne soient pas tenus de s'inscrire au DACON pour avoir droit à des affectations de la BERD, il s'agit néanmoins d'une démarche souhaitable qui représente un outil de marketing utile. Les demandes d'inscription à DACON doivent être adressées directement au :

Centre d'information DACON
Banque mondiale
1818 H Street
Washington (DC) 20433 É.-U.

Particuliers canadiens : la BERD conserve à son site Internet une section réservée au recrutement, qui renferme des renseignements sur des concours particuliers ouverts lorsque des postes deviennent vacants. En règle générale, les candidatures à des postes permanents, de même qu'à des emplois d'été doivent être envoyées à :

M. Ernst Mahel, conseiller supérieur en recrutement
Département du personnel
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
Londres, EC2A 2EH
Royaume-Uni

ANNEXE 4

Membres de la BERD au 31 décembre 1996

	Part du capital de la Banque		Part du capital de la Banque
	(%)		(%)
Membres européens		Pays d'opérations	
Autriche	2,28	Albanie	0,10
Belgique	2,28	Arménie	0,05
Chypre	0,10	Azerbaïdjan	0,10
Danemark	1,20	Bélarus	0,20
Finlande	1,25	Bosnie Herzégovine	0,17
France	8,52	Bulgarie	0,79
Allemagne	8,52	Croatie	0,36
Grèce	0,65	République tchèque	0,85
Islande	0,10	Estonie	0,10
Irlande	0,30	EYR de Macédoine	0,07
Israël	0,65	Géorgie	0,10
Italie	8,52	Hongrie	0,79
Liechtenstein	0,02	Kazakstan	0,23
Luxembourg	0,20	Kirghizistan	0,10
Malte	0,01	Lettonie	0,10
Pays-Bas	2,48	Lituanie	0,10
Norvège	1,25	Moldova	0,10
Portugal	0,42	Pologne	1,28
Espagne	3,40	Roumanie	0,48
Suède	2,28	Fédération de Russie	4,00
Suisse	2,28	République slovaque	0,43
Turquie	1,15	Slovénie	0,21
Royaume-Uni	8,52	Tadjikistan	0,10
Communauté européenne	3,00	Turkménistan	0,01
Banque européenne d'investissement	3,00	Ukraine	0,80
		Ouzbékistan	0,21
Membres non européens			
Australie	1,00		
Canada	3,40		
Égypte	0,10		
Japon	8,52		
Corée	0,65		
Mexique	0,30		
Maroc	0,10		
Nouvelle-Zélande	0,10		
États-Unis	10,00		